COMMUNE DE
6997 EREZEE

LE 29 OCTOBRE 2025

# CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Art. L1122-11 – Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au mois dix fois par an.

Art. L1122-12 – Il est convoqué par le Collège communal.

Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de la convoquer aux jour et heures indiqués.

Art. L1122-13 – Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par courrier électronique, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.
Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté et sont accompagnés d'une note de synthèse explicative.

Art. L1122-24 – Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jour francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note de synthèse explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège communal de faire usage de cette faculté.

Le bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires de l'ordre du jour aux membres du conseil.

Chaque point inscrit à l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération.

Le conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art. L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxièmes et troisièmes convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois pour la troisième que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art. L1122-15 – Le conseil est présidé par le bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, par. 3. Il ouvre et clôt la séance.

Aux Membres du Conseil communal

Par la présente, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **6 novembre 2025 à 20h30** à **la salle du Conseil communal**.
L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

## ORDRE DU JOUR :

Première – ~~deuxième – troisième~~ convocation.

**Séance publique**

1. Procès-verbal de la séance précédente
2. Décisions des autorités de tutelle - Communication
3. Attributions de marchés - Communication
4. Dotation communale au budget 2025 de la Zone de Secours Luxembourg - Adaptation du montant
5. Dotation communale au budget 2026 de la Zone de Police 5300 Famenne-Ardenne
6. Budget communal 2025 - Modifications ordinaire et extraordinaire n°2 - Approbation
7. Accord "Tax on pylons III" Manifestation d'intérêt - communication
8. Convention pour la collecte des déchets textiles ménagers avec la "TERRE" ASBL - Approbation
9. Cession du droit de jouissance sur divers biens communaux au R.R.C. Mormont ASBL - Renouvellement
10. Convention Life Vallées ardennaises - Approbation
11. Règlement de travail - Instauration de l'horaire variable et pointeuse
12. R.C.A. Centre sportif d'Erezée - Désignation d'un réviseur d'entreprise comme membre du Collège des Commissaires
13. R.C.A. Centre sportif d'Erezée – Modifications statutaires
14. R.C.A. Centre sportif d'Erezée - Contrat de gestion 2026-2028
15. SPGE - Convention de coopération publique entre opérateurs du secteur de l'eau - convention-cadre sectorielle.
16. Elaboration d'un schéma de développement communal (SDC) — Désignation d'un auteur de projet - Mode et conditions de marché
17. PRW - Rénovation énergétique des bâtiments publics - Atelier rue des Chasseurs ardennais - Travaux de rénovation énergétique du bâtiment - Mode et conditions de marché - Modification
18. Voiries agricoles - Travaux d'amélioration - Phase 2 - Partie 2 Blier, chemin n°11 - Mode et condition de marché - Modification
19. Acquisition de pièces et outillage pour la distribution d'eau pour l'année 2026 - Mode et conditions de marché
20. Acquisition de pierres et grenailles pour l'année 2026 - Mode et conditions de marché
21. Acquisition de matériaux divers pour l'année 2026 - Mode et conditions de marché
22. Acquisition de tarmac pour l'année 2026 - Mode et conditions de marché
23. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour 2026
24. Taxe additionnelle au précompte immobilier pour 2026
25. Règlement redevance relatif à une demande de changement de prénom - Exercices 2026 à 2031 inclus
26. Examen et approbation du règlement taxe sur les demandes de changement de nom - Exercices 2026 à 2031 inclus
27. Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, calculé sur base du budget 2026
28. Règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés - Exercices 2026
29. Règlement redevance sur la vente de sacs destinés à la collecte spécifique des PMC - exercices 2026 à 2031 inlus
30. Règlement redevance sur l'enlèvement des versages sauvages de déchets - Exercices 2026 à 2031 inclus
31. Règlement redevance relatif aux interventions pour la capture et la garde de chiens errants - Exercices 2026 à 2031 inclus
32. Règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs - Exercices 2026 à 2031 inclus
33. Règlement redevance sur la délivrance de documents en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement - Exercices 2026 à 2031 inclus
34. Règlement redevance relatif à l'accueil extra-scolaire - Exercices 2026 à 2031 inclus
35. Règlement redevance sur les plaines de vacances et stages organisés par la commune - Exercices 2026 à 2031 inclus
36. Règlement redevance sur les encarts publicitaires dans les publications communales - Exercices 2026 à 2031 inclus
37. Règlement taxe communale indirecte sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés – Exercices 2026 à 2031 inclus
38. Règlement-taxe sur les séjours - Exercice 2026 à 2031 inclus
39. Règlement-taxe sur les secondes résidences - Exercices 2026-2031 inclus
40. Règlement redevance sur les concessions de sépultures dans les cimetières - Exercices 2026 à 2031 inclus
41. Règlement redevance relatif à la mise à disposition des salles communales - Exercices 2026 à 2031 inclus
42. Taxe sur l'absence d'emplacement de parcage - Règlement exercices 2026 à 2031 inclus
43. IMIO - Assemblée générale ordinaire du 1er décembre 2025
44. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) — Fixation de la composition
45. Communication de l'Échevine de l'Enseignement

**Huis clos**

46. Admission à la retraite d'un agent statutaire - Approbation
47. Enseignement - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'enseignants temporaires - Ratification

Par le Collège,

La Directrice générale f.f.,
I. HOUSSA.

COMMUNE DE EREZEE
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Le Bourgmestre f.f.,
D. DUMONT.